

MARCILLY

Informations

Mai 2022

N° 200



BUDGET PRIMITIF 2022

Lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril, le budget 2022 a été voté. Il s'élève à **452 374,73 €** et se répartit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT : 265 624,11 €

INVESTISSEMENT : 186 750,62 €

Les investissements prévus en 2022 sont, essentiellement, la création d'un espace multisport en lieu et place du terrain de basket actuel. Pour rappel, cette opération est prévue dans le cadre d'un Contrat Rural financé à 70% par la Région et le Département et réalisable sur trois années.

Le planning de réalisation s'établit de la façon suivante :

- 2022 : le terrain multisport
- 2023 : l'espace de jeux des petits et le parking rue des Mousseaux
- 2024 : le ravalement du bâtiment Ecole/logement communal

En 2022 et en fonction de l'obtention des subventions sollicitées, il est également prévu de remplacer certaines fenêtres du logement communal afin d'en améliorer l'isolation thermique et acoustique.

La note de présentation brève et synthétique du budget 2022 est consultable sur le site de Marcilly.

TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Compte tenu de la baisse constante des dotations de l'Etat, il a été voté une augmentation de 3,2 % de la taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti soit respectivement :

- **TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : 30,80%**
(dont 18% en provenance du Département suite à la réforme de la taxe d'habitation)
- **TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES : 45,30%**

Ce qui représente en ce qui concerne la TFB, une augmentation moyenne par propriétaire de 15 €.

RAPPEL COVALTRI

STOP AUX ERREURS DE TRI !

Nous retrouvons encore beaucoup d'erreurs de tri dans les bacs jaunes :

- des bidons d'huile automobile
- des caisses de rangement en plastique
- des pots de fleurs en plastique
- de la vaisselle jetable en carton ou en plastique.

IL EST IMPORTANT DE JETER UNIQUEMENT DES PAPIERS ET EMBALLAGES.
AUCUN SAC POUBELLE NE DOIT ÊTRE JETÉ DANS LE BAC JAUNE, MÊME VIDE !

LE SAVIEZ VOUS ?

Depuis l'extension des consignes de tri, les pots de yaourts et leurs opercules se recyclent bien dans le bac jaune. Ils peuvent être sales, mais doivent être vidés de leur contenu.

COVALTRI⁷⁷
Nous collectons pour valoriser votre tri !

ParneouPocket
Suivez l'actualité et les alertes de Covaltri77 avec l'application gratuite ParneouPocket ou sur ordinateur app.parneou-pocket.fr

LES ERREURS DE TRI
FRÉQUEMMENT RETROUVÉES DANS LE BAC JAUNE

SEULEMENT DES EMBALLAGES
DANS VOTRE BAC JAUNE !

AUCUN SAC POUBELLE NE DOIT ÊTRE JETÉ DANS LE BAC JAUNE, MÊME VIDE !

Un doute sur le tri de vos déchets ? Téléchargez l'application Guide de Tri

COVALTRI⁷⁷
Nous collectons pour valoriser votre tri !

UN DOUTE SUR LE TRI DES POTS DE YAOURTS ?

Les pots de yaourts se recyclent dans votre bac jaune.

SEULS LES EMBALLAGES SONT A DÉPOSER DANS LE BAC DE TRI.

Les déchets d'hygiène/beauté



Beaucoup de zones d'ombre et d'incertitudes subsistent encore quant au tri de nos déchets. Selon l'Ademe, 3% des déchets en France sont des produits dangereux. Ces déchets ne doivent pas être jetés n'importe comment ou n'importe où, ils sont nocifs pour l'environnement et la santé.

Si vous avez le moindre doute sur le tri de vos déchets, rendez-vous sur l'application **Guide Du Tri** (disponible sur l'Apple Store et Google Play) !

FOCUS SUR LES AÉROSOLS

Un aérosol jeté dans la nature met 50 à 200 ans à se décomposer. Rien qu'en France, 680 millions d'aérosols sont utilisés chaque année. Il est important de bien trier vos déchets. Le recyclage d'un aérosol permet de réutiliser l'aluminium qui le compose. En effet, ce déchet peut être transformé en un nouvel aérosol, un autre emballage, en pièce de voiture, ou encore pour un avion, un pont...

Si votre aérosol n'est **pas vide**, il doit être déposé en **déchèterie**.
Si votre aérosol est **vide**, il est à jeter dans votre **bac emballages** (sans le capuchon en plastique).
Si une **tête de mort** ou un **pictogramme** apparaît, il doit **absolument être porté en déchèterie**, car le déchet est dangereux.



LES DÉCHETS D'HYGIÈNE ET DE BEAUTÉ

Vous avez un doute sur le tri de vos déchets d'hygiène et de beauté (pot de crème, vernis, aérosol,...) ?

Voici quelques éléments afin d'éclaircir certaines zones d'ombre.

LES COSMÉTIQUES :

À DÉPOSER EN BORNE À VERRE :
Bouteilles de parfum, flacons de fond de teint, vernis à ongles vides (si le vernis est plein, à jeter en déchèterie dans la benne DMS), pots de crème en verre.
ATTENTION, les couvercles, pinces et atomiseurs sont à jeter dans les ordures ménagères.

BAC JAUNE :
Aérosols en aluminium (laque, déodorant, shampoing sec, etc), déodorants en bille en plastique.

ORDURES MÉNAGÈRES :
Maquillage, coton-tige, brosse à dent.

FAUT-IL NETTOYER SES PRODUITS ?

Il est inutile de les laver car « la salissure ne gêne pas le processus de recyclage ». En revanche, « les laver c'est gaspiller de l'eau qu'il faudra ensuite traiter ». Si votre produit contient encore une bonne quantité ou qu'il est à moitié plein il faut tout de même le vider. (CITÉO)

En rapportant vos produits de beauté vides en magasin (Nocibé, Séphora, etc), vous pouvez disposer d'un avantage comme une réduction ou un produit offert.

COVALTRI77

www.covaltri77.fr

COVALTRI⁷⁷
Nous collectons pour valoriser votre tri !

ParneouPocket
Suivez l'actualité et les alertes de Covaltri77 avec l'application gratuite ParneouPocket ou sur ordinateur app.parneou-pocket.fr

DÉCHETS VERTS

Depuis le 31 mars, les déchets de tontes de pelouses et petits branchages sont collectés par COVALTRI chaque vendredi dans les bacs verts. Les grosses branches doivent être déposées en déchetterie.

Pour rappel, toutes les poubelles distribuées par Covaltri doivent être entièrement fermées lors de la collecte. Aucun déchet déposé en dehors de la poubelle ne pourra être collecté.

En dehors des périodes de collecte, les bacs doivent être rentrés et non laissés sur le domaine public.

RAPPEL IMPORTANT

Sont acceptés UNIQUEMENT dans le bac des déchets végétaux :

Les tontes,
Les tailles,
Les feuilles.

Sont interdits :

Les sacs (plastique, de terreau, poubelle),
Les souches d'arbre,
Les branches de plus de 80cm de long et 5cm de diamètre.

Merci de respecter ces règles afin que les déchets végétaux soient bien valorisés.

Par ailleurs, avec l'arrivée des beaux jours, il est rappelé les heures d'utilisation des tondeuses, débrousailluses ou autres :

- Interdit en semaine **après 20 h**
- Toléré le dimanche et jours fériés **entre 10 h et 12 h uniquement**

Entretien des trottoirs : il est rappelé également que chaque riverain doit entretenir le trottoir qui longe son habitation (retrait des mauvaises herbes, des papiers et autres déchets).

CÉLÉBRATION DU 8 MAI 2022

L'association des Anciens Combattants et du Souvenir Anglo-Canadien vous invite à participer aux célébrations :

- De Barcy à 9h devant la mairie.
- De Marcilly à 9h30 dans la cour de l'école puis au cimetière afin de rendre hommage aux aviateurs alliés suivi d'un pot de l'amitié à la mairie.

Les enfants et adolescents sont invités à participer à cette cérémonie et à découvrir une part de notre histoire.

FÊTE COMMUNALE LE 14-15-16 MAI 2022

Après deux ans d'absence les forains reviennent à Marcilly !

Nous allons enfin retrouver ce moment festif et convivial de notre village.

Cette année le thème retenu par l'Association des Fêtes et Loisirs de Marcilly pour le défilé du dimanche matin est sur « LES PIRATES ». Rendez-vous donc le dimanche 15 mai à 10h au hangar rue des Epinettes !

L'AFLM distribuera à cette occasion des brioches avec une participation à la convenance de chacun.

Merci de leur réserver bon accueil !

En outre, L'AFLM vous propose dans la cour de l'école une animation dansante le dimanche à 16h et de la restauration de 16h à 18h30.

Manèges et auto scooter assureront l'animation des petits et grands durant le week-end et le lundi à partir de 17h des tours gratuits seront proposés.

Le lundi à 15h aura lieu le traditionnel goûter des anciens dans la salle des fêtes.

 A partir du jeudi 12 mai jusqu'au mercredi 18 mai, la circulation dans Marcilly sera modifiée :

- L'accès à la rue du Moulin se fera par la rue Neuve
- La circulation de la rue du four et rue de fleurette sera rétablie dans les 2 sens

DATES DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les élections législatives se dérouleront :

- Le dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour
- Le dimanche 19 juin 2022 pour le second tour

⇒ Le Bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h dans la salle du Conseil Municipal en Mairie.

CONSEILS POUR PRÉVENIR LES ACTES DE DÉLINQUANCE

Vous trouverez ci-joint une fiche d'informations concernant les risques de délinquance et un rappel des numéros d'urgence à composer.

NOUVEAUX HABITANTS :

Madame le Maire et son Conseil Municipal souhaitent la bienvenue aux nouveaux habitants de Marcilly.

N'hésitez pas à venir en mairie afin de vous renseigner sur les différentes démarches à effectuer et prendre les documents nécessaires concernant la collecte des déchets.

NAISSANCE

Nous souhaitons la bienvenue à Sofia GONDOUIN VACHET née le 28 février 2022.

Prenez soin de vous et des vôtres,

Le Conseil Municipal

*Mairie – 1 rue de Louvin – 77139 MARCILLY
Tél : 01 64 36 66 96 – Mail : mairie.marcilly77@laposte.net
Site Web : marcilly77.fr
Horaires des permanences mairie : lundi de 17h à 19h et vendredi de 10h à 12h
Et sur rendez-vous.*